

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 865

22 avril 2009

SOMMAIRE

2C Investments GmbH	41513	Ka Finpart S.A.	41485
3i Gamesa (a) Holdings S.à r.l.	41480	Kochia S.A.	41486
ACL Property One S.à r.l.	41504	La Voile Blanche Sàrl	41496
ACL Property Two S.à r.l.	41492	Malinois Club Luxembourg	41506
Aldebaran Holding S.A.	41480	Multimusical S.A.	41475
Anfield1 S.à r.l.	41477	Ocean Fund	41520
Archid S.A.	41474	PAIP-PCAP Sub 3	41481
Arfil S.A.	41479	Pamplona PE Subco 8 S.à r.l.	41497
Bayamo S.A.	41474	Paribas Trust Luxembourg S.A.	41497
BHF-BANK Aktiengesellschaft Niederlas- sung Luxemburg	41478	Praslin S.A.	41517
C.B. Lux S.A.	41514	Predicare S.à r.l.	41509
China Solar Photovoltaic S.A.	41517	Pushkar S.A.	41474
Cobelu	41479	Royale Neuve VI, S.à r.l.	41481
Compagnie Financière de la Sûre S.A. ...	41487	SF Motta S.A.	41478
Compartilux S.A.	41476	ShanghaiLux Entreprise S.à r.l.	41482
Conjecture	41479	SKMCom Three S.à r.l.	41513
Domino Finance S.A.	41489	Société Immobilière de l'Arsenal	41478
EFA Partners	41483	Sofigest	41483
Emiral S.A.	41475	Sorina Holding S.A.	41480
European Fund Administration	41475	Suria Holdings	41520
European Real Estate S.A.	41504	UN.BA.KA. S.A.	41494
Fimaco S.A.	41494	UN.BA.KA. S.A.	41481
Fimaco S.A.	41474	UN.BA.KA. S.A.	41482
Grotto Real Estate S.A.	41491	UN.BA.KA. S.A.	41483
Herald Bramsche S.à r.l.	41484	United Industrial Associates Holding S.A.	41476
Herald Ludwigshafen S.à r.l.	41484	VCM International S.à r.l.	41477
Herald Neunkirchen S.à r.l.	41486	Wedco Two (Luxembourg) S.à r.l.	41476
Hot Chocolate G.m.b.H. - Distribution de boissons chaudes et froides	41490	Westfin Int. S.A.	41487
Intaj Step S.à r.l.	41507	W.S. Logistics Sàrl	41494
Invenergy Wind Europe Greece S.à r.l. ..	41487	Zodiac Europe Holding S.A.	41477
		Zodiac Europe Holding S.A.	41485

Pushkar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.
R.C.S. Luxembourg B 48.554.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009045659/1921/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02054. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Bayamo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.
R.C.S. Luxembourg B 93.961.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009045660/1921/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02056. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Fimaco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 41.011.

Le bilan au 31/12/2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK, FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009045664/510/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01728. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Archid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 57.086.

Le bilan au 31/12/2008 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK, FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009045663/510/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01726. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

European Fund Administration, Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 56.766.

—

Société Anonyme constituée le 15 octobre 1996 suivant publication au Mémorial C n° 25 du 23 janvier 1997.

Les comptes annuels sociaux de EUROPEAN FUND ADMINISTRATION S.A., arrêtés au 31 décembre 2008 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 11 mars 2009, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

European Fund Administration, Société Anonyme

Christophe Bécue

Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009045657/3345/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02599. - Reçu 123,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Emiral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 134.411.

—

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009046297/1629/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00478. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

M.S.A., Multimusal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 70.635.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 2009

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Christel GIRARDEAUX, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009045342/655/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00887. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Compartilux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 41.626.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 16 mars 2009

Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

COMPARTILUX S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009045403/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01100. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Wedco Two (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 145.216.

—
RECTIFICATIF

Il résulte de l'acte constitutif de la société à responsabilité limitée «Wedco Two (Luxembourg) S.à r.l.», établie et ayant son siège social au 55, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 3 mars 2009, déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés le 18 mars 2009, référence: L090042085.05, non encore publié au Mémorial C, que le code postal du siège social a été erronément indiqué.

Il y a donc lieu de rectifier et de lire dans la version anglaise et la version française le code postal du siège social comme suivant: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009045443/239/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08885. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

United Industrial Associates Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 9.695.

—
Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNITED INDUSTRIAL ASSOCIATES HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009045661/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01818. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Zodiac Europe Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 31.466.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZODIAC EUROPE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009045662/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01806. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Anfield1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.327.

Red Hammer S.à r.l. a changé d'adresse comme suit:

21, allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

vers le

43, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009045412/9168/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01926. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

VCM International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.778.

Auszug aus der Beschlussfassung des alleinigen Aktionärs am 14. Januar 2009

Den Mitgliedern der Geschäftsführung der Gesellschaft VCM International S.à.r.l., Herrn Ekkehart Kessel und Herrn Dr. Matthias Unser, wird hiermit mit sofortiger Wirkung die Berechtigung erteilt, die oben genannte Gesellschaft nur noch gemeinsam vertreten zu dürfen.

Suit la traduction française de ce qui précède.

Les membres du Conseil de gérance de la société VCM International S.à.r.l., Monsieur Ekkehart Kessel et Monsieur Dr. Matthias Unser, sont autorisés avec effet immédiat, de représenter la société que de façon conjointe.

Pour VCM International Sàrl

Rolf Enders / Christian Egerer

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009045053/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01014. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

BHF-BANK Aktiengesellschaft Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 107.151.

Hiermit teilen wir Ihnen mit, dass Frau Danielle Moritz geboren am 22.12.1951 in Luxembourg mit beruflicher Anschrift: 534, rue de Neudorf in L-2220 Luxembourg am 01.04.2009 in den Ruhestand treten wird.

BHF-BANK AG Niederlassung Luxembourg
Thilo Schiering / Roland Steies
Niederlassungsleiter / Niederlassungsleiter

Référence de publication: 2009044172/2454/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08407. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Société Immobilière de l'Arsenal, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 6.239.

Décision de l'associé unique en date du 19 novembre 2008

Compte tenu de la démission au 31 août 2008 de M. Vincent DECALF, adresse professionnelle au 11, avenue Emile REUTER, L-2420 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société Immobilière de l'Arsenal, la Société Générale Bank & Trust, 11, avenue Emile REUTER, L-2420 Luxembourg, Associé unique à la Société Immobilière de l'Arsenal a décidé le 19 novembre 2008:

de nommer en remplacement de Vincent DECALF, Monsieur Arnaud SERRES, avec adresse professionnelle au 11, avenue Emile REUTER, L-2420 Luxembourg, comme nouveau gérant avec effet au 19 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST
Jean-Charles FERRE / Patrick VINCENT
Secrétaire Général / -

Référence de publication: 2009045251/45/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01685. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

SF Motta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 97.705.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 12 décembre 2008

Résolutions

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SF MOTTA S.A.
Signature / Signature
un administrateur / un administrateur

Référence de publication: 2009045273/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01912. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Arfil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 60.046.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 2 février 2009

L'assemblée ratifie la cooptation de Madame Sandrine DURANTE, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 01/09/2008.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2008 comme suit:

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARFIL S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009045275/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01910. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Cobelu, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 59.940.

—
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009045674/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08620. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Conjecture, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 135.899.

—
Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 janvier 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 517 du 29 février 2008.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Conjecture, Société à responsabilité limitée

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2009045701/2075/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02222. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Sorina Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 20.450.

Le bilan au 30.09.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2009.

FIDUPAR
10, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009045679/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08632. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Aldebaran Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 10.491.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
10, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2009045672/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08617. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

3i Gamesa (a) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.150,00.

R.C.S. Luxembourg B 116.639.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 21 avril 2006 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

3i Gamesa (a) Holdings S.à r.l. ayant son siège social jusqu'au 31 mars 2009 au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et

Citco REIF Services (Luxembourg) SA ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Citco REIF Services (Luxembourg) SA.
Carré Bonn
20, rue de la Poste
P.O. Box 47
L-2010 Luxembourg
Signature
L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2009045797/9168/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01642. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Royale Neuve VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23-25, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 127.748.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009045670/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08634. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

UN.BA.KA. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 43.039.

Le bilan au 31/12/2003 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce
et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK, FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009045669/510/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01737. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

PAIP-PCAP Sub 3, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 128.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 118.923.

EXTRAIT

Les gérants, dans leurs résolutions circulaires du 1^{er} avril 2009, ont décidé de transférer avec effet au 1^{er} février
2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera
désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des gérants de catégorie B de la société, à savoir Monsieur Laurent
HEILIGER et Monsieur Manuel HACK, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette
date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Pour PAIP-PCAP SUB 3

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009045456/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01598. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

UN.BA.KA. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 43.039.

Le bilan au 31/12/2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK, FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009045667/510/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01734. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Shanghailux Entreprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8396 Septfontaines, 12, rue de l'église.

R.C.S. Luxembourg B 74.489.

L'an deux mil neuf, le seize mars,

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert,

Ont comparu:

Monsieur Wennan ZHENG, né le 2 septembre 1965 à Zhejiang (TJ), demeurant à L-8396 SEPTFONTAINES, 12 rue de l'Eglise,

Monsieur Guotong MA, né le 25 janvier 1967 à Zhejiang (TJ), demeurant à ZHEJIANG, Daschimen numéro 9, Wenzhou, Lucheng District, Chine.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Monsieur Wennan ZHENG a cédé au comparant sub 2, Monsieur Guotong MA ses 200 parts sociales qu'il détient dans

la société SHANGHAILUX ENTREPRISE S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-8396 SEPTFONTAINES, 12 rue de l'Eglise, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 8 juin 2000, numéro 409, page 19.627,

le tout aux conditions, garanties et prix convenus entre parties, en dehors de la présence du notaire et sans aucune responsabilité du notaire quant aux conditions et garanties convenues entre parties, le prix de cession ayant par ailleurs été réglé entre parties en dehors de la présence et de la comptabilité du notaire, ce que les parties comparantes reconnaissent spécialement, et en donnant décharge au notaire instrumentant.

Est ensuite intervenue aux présentes:

Madame Xiarong YE, née le 27 janvier 1969 à Zheijiang (TJ) demeurant à L-8396 SEPTFONTAINES, 12 rue de l'Eglise,

en sa qualité de gérante de la dite société, fonction à laquelle elle a été nommée suivant assemblée générale consécutive à la constitution de la société,

et laquelle partie intervenante déclare, en sa qualité de gérante unique de la société SHANGHAILUX ENTREPRISE S.à r.l., accepter ladite cession de parts au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil.

DONT ACTE, fait et passé à Septfontaines, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Zheng, Ma, Ye, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, Le 18 mars 2009. Relation: RED/2009/337. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 7 avril 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009046275/7851/39.

(090053362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

UN.BA.KA. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 43.039.

Le bilan au 31/12/2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK, FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009045668/510/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01735. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

EFA Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.
R.C.S. Luxembourg B 99.868.

Société Anonyme constituée le 10 mars 2004 suivant publication au Mémorial C n° 515 du 17 mai 2004.

Les comptes annuels de EFA PARTNERS S.A., arrêtés au 31 décembre 2008 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 11 mars 2009, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

EFA PARTNERS, Société Anonyme
Christophe Bécue
Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009045658/6300/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02609. - Reçu 105,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Sofigest, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5772 Weiler-la-Tour, 14, rue de Hassel.
R.C.S. Luxembourg B 76.774.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 26 juin 2000, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 833 du 14 novembre 2000. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 19 juillet 2006, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 1941 du 17 octobre 2006 et en date du 29 février 2008, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 1013 du 24 avril 2008.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

SOFIGEST, Société à responsabilité limitée
Signature
Le gérant

Référence de publication: 2009045702/2075/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02221. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Herald Bramsche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 123.894.*Extrait de décision de l'actionnaire unique de la société*

L'actionnaire unique de la société décide conformément aux statuts de la société:

De la nomination de David Turner, résidant 2 Haywood Road, Bromley, Kent BR29RQ en qualité de gérant de la société pour une durée illimitée et avec effet au 27 mars 2009;

De la nomination de Kathryn O'Sullivan, résidant 85, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg en qualité de gérante de la société pour une durée illimitée et avec effet au 27 mars 2009;

Que par conséquent, par suite des démissions de Neil Varnham et Timothy Horrocks, le conseil de gérance sera désormais composé de trois (3) membres:

- David Turner
- Kathryn O'Sullivan
- John Sutherland

Que tout directeur et/ou secrétaire général et/ou agent administratif et/ou conseiller juridique de la société a pouvoir au besoin de concourir à tous actes complémentaires et de signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Luxembourg, le 27 mars 2009 à 12h11.

Herald Level 2 Lux Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009045382/8648/27.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02450. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Herald Ludwigshafen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 123.887.*Extrait de décision de l'actionnaire unique de la société*

L'actionnaire unique de la société décide conformément aux statuts de la société:

De la nomination de David Turner, résidant 2 Haywood Road, Bromley, Kent BR29RQ en qualité de gérant de la société pour une durée illimitée et avec effet au 27 mars 2009;

De la nomination de Kathryn O'Sullivan, résidant 85, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg en qualité de gérante de la société pour une durée illimitée et avec effet au 27 mars 2009;

Que par conséquent, par suite des démissions de Neil Varnham et Timothy Horrocks, le conseil de gérance sera désormais composé de trois (3) membres:

- David Turner
- Kathryn O'Sullivan
- John Sutherland

Que tout directeur et/ou secrétaire général et/ou agent administratif et/ou conseiller juridique de la société a pouvoir au besoin de concourir à tous actes complémentaires et de signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Luxembourg, le 27 mars 2009 à 12h12.

Herald Level 2 Lux Holding S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009045380/8648/27.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02452. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Ka Finpart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 77.598.

Extrait des résolutions prises lors l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre 2008

1. Les démissions de Madame Antonella GRAZIANO et Madame Céline BONVALET, de leur mandat d'Administrateur, sont acceptées.

2. La démission du Commissaire aux Comptes, FIN-CONTROLE S.A., est acceptée.

3. Madame Lucia VASSALLI résidant professionnellement au 1, Via Molinello, CH-6826, Riva S. Vitale, Lugano et Madame Valérie WESQUY résidant professionnellement au 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg, sont nommées nouveaux Administrateurs. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009. Madame Lucia VASSALLI est née le 15 février 1981 à Mendrisio, SUISSE. Madame Valérie WESQUY est née le 6 mars 1968 à Mont-Saint-Martin, FRANCE

4. La société SER.COM S. à r. l. ayant son siège social à 3, rue Belle Vue L-1227 Luxembourg est nommée nouveau Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

5. Le siège social de la société est transféré du 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 40, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Certifié sincère et conforme

KA FINPART S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009045786/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08489. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Zodiac Europe Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 31.466.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 5 décembre 2008

- Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 23 avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- Le Conseil d'administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs personnes physiques suivants de la Société comme suit:

* Madame Laurence MOSTADE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Madame Corinne BITTERLICH, Conseiller Juridique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Le Conseil d'administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12 rue Guillaume Kroll, Bâtiment F à LUXEMBOURG (L- 1882).

Certifié sincère et conforme

ZODIAC EUROPE HOLDING S.A.

A. RENARD / L. MOSTADE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009045791/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01800. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Kochia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 46.004.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mars 2009

1. M. Alain Geurts, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, M. Guillaume Scroccaro, né le 9 septembre 1977 à Thionville (France), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Mme Frédérique Mignon, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg sont nommés, avec effet rétroactif au 26 février 2009, nouveaux Administrateurs en remplacement de M. Christophe Blondeau, M. Romain Thillens et M. Nour-Eddin Nijar démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2009.

2. La société A&C Management Services S.à.r.l., R.C.S Luxembourg B 127 330, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, est nommée, avec effet rétroactif au 26 février 2009, nouveau Commissaire en remplacement de la société HRT Révision S.A démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2009.

3. Le siège social est transféré avec effet immédiat au 12, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 26 mars 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour KOCHIA S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009045775/34/27.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01271. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Herald Neunkirchen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 123.896.

—
Extrait de décision de l'actionnaire unique de la société

L'actionnaire unique de la société décide conformément aux statuts de la société:

De la nomination de David Turner, résidant 2 Haywood Road, Bromley, Kent BR29RQ en qualité de gérant de la société pour une durée illimitée et avec effet au 27 mars 2009;

De la nomination de Kathryn O'Sullivan, résidant 85, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg en, qualité de gérante de la société pour une durée illimitée et avec effet au 27 mars 2009;

Que par conséquent, par suite des démissions de Neil Varnham et Timothy Horrocks, le conseil de gérance sera désormais composé de trois (3) membres:

- David Turner
- Kathryn O'Sullivan
- John Sutherland

Que tout directeur et/ou secrétaire général et/ou agent administratif et/ou conseiller juridique de la société a pouvoir au besoin de concourir à tous actes complémentaires et de signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Luxembourg, le 27 mars 2009 à 12h13.

Herald Level 2 Lux Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009045384/8648/27.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02459. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Compagnie Financière de la Sûre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 59.512.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009045673/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08619. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Westfin Int. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.911.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 4 mars 2009

Résolution

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA S.à r.l., 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Edoardo TUBIA / Salvatore DESIDERIO

Référence de publication: 2009045280/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01778. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Invenergy Wind Europe Greece S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.125.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine.

On the thirtieth day of March.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

The private limited company Invenergy Wind Europe S.à r.l., with its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 121947,

here represented by Mr Raphaël ROZANSKI, maître en droit, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr Raphaël ROZANSKI, prenamed, declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) INVENERGY WIND EUROPE GREECE S.à r.l., with its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 134125,

was incorporated by a deed received by the undersigned notary, on November 16, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 25 of January 5, 2008.

II.- That the capital of the private limited company INVENERGY WIND EUROPE GREECE S.à r.l., prenamed, presently amounts to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred and twenty five (125) sharequotas with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

III.- That it derives from the share register of the company that the appearing party is the holder of all the sharequotas of the private limited company INVENERGY WIND EUROPE GREECE S.à r.l., prenamed.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the private limited company INVENERGY WIND EUROPE GREECE S.à r.l. which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the private limited company INVENERGY WIND EUROPE GREECE S.à r.l. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved company for the performance of their assignment.

IX.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le trente mars.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée Invenergy Wind Europe S.à r.l., avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 121947,

représentée par Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Raphaël ROZANSKI, prénommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée INVENERGY WIND EUROPE GREECE S.à r.l., avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 134125, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 25 du 5 janvier 2008.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée INVENERGY WIND EUROPE GREECE S.à r.l., prénommée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune.

III.- Que selon le registre des associés de la société, la comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée INVENERGY WIND EUROPE GREECE S.à r.l., prénommée.

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée INVENERGY WIND EUROPE GREECE S.à r.l., qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investi de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société à responsabilité limitée INVENERGY WIND EUROPE GREECE S.à r.l. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Que les livres et documents seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de huit cent cinquante Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ROZANSKI; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 avril 2009. Relation GRE/2009/1306. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 6 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009046102/231/97.

(090053325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Domino Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.900.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf.

Le trente mars.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société "GENLICO LIMITED", avec siège social au 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au "International Business Companies Act" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721, représentée par Monsieur Aurélien LE RET, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Aurélien LE RET, préqualifié, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme "DOMINO FINANCE S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 87900, a été constituée suivant acte reçu par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 6 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1279 du 4 septembre 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme "DOMINO FINANCE S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à cent mille Euros (EUR 100.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

III.- Que la comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme "DOMINO FINANCE S.A."

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme "DOMINO FINANCE S.A.", qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de la société anonyme "DOMINO FINANCE S.A."

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société anonyme "DOMINO FINANCE S.A." et répondra personnellement de tout le passif social de la société anonyme "DOMINO FINANCE S.A.", même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société anonyme "DOMINO FINANCE S.A." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Que les actions sont annulées.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LE RET; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 avril 2009. Relation GRE/2009/1305. Reçu soixante quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 6 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009046103/231/52.

(090053329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Hot Chocolate G.m.b.H. - Distribution de boissons chaudes et froides, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5407 Bous, 9A, Montée des Vignes.

R.C.S. Luxembourg B 80.144.

Im Jahre zweitausendneuf, den zwölften März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft BILOREN S.A., mit Sitz auf den British Virgin Islands, Citco Building Wickhams Cay, Road Town hier vertreten durch seinen Direktor, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung DMS & Associés, 43 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B 46.477) hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Christophe Fender, Wirtschaftsprüfer beruflich in Luxemburg

Welche Komparenin, vertreten wie eingangs erwähnt, dem amtierenden Notar Nachfolgendes auseinandersetzte:

Dass die vorbenannte Gesellschaft "BILOREN S.A." die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Hot Chocolate G.m.b.H. - Distribution de boissons chaudes et froides" mit Sitz in L-5440 Remerschen, 94A, route du Vin ist.

Dass die Gesellschaft gegründet wurde gemäss einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 18. Januar 2001, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 666 vom 23. August 2001.

eingetragen ist im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter Sektion B; Nummer 80.144.

Alsdann bat die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar die nachfolgenden von der alleinigen Anteilhaberin genommenen Beschlüsss zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft wird nach L-5407 Bous, 9A, Montée des Vignes verlegt.

Zweiter Beschluss

Infolge der Sitzverlegung wird Artikel 4 Absatz 1 der Statuten abgeändert wie folgt:

" **Art. 4. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Bous."

Dritter Beschluss

Die alleinige Anteilinhaberin beschliesst das Gesellschaftskapital um die Summe von einhundertfünfzigtausend Euro (150.000,- EUR) aufzustocken, um das Gesellschaftskapital von seinem jetzigen Betrag von einhunderttausend Euro (100.000,- EUR) auf die Summe von zweihundertfünfzigtausend Euro (250.000,- EUR) zu bringen durch Schaffung und

Ausgabe von eintausendzweihundert (1.200) mit einen Nennwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche die gleichen Rechte und Pflichten haben wie die bestehenden Anteile.

Vierter Beschluss

Die alleinige Anteilinhaberin zeichnet eintausendzweihundert (1.200) mit einen Nennwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR) für die Gesamtsumme von einhundertfünfzigtausend Euro (150.000,- EUR) durch eine Sacheinlage, bestehend aus der Umwandlung einer sicheren liquiden und fälligen Verbindlichkeit der alleinigen Anteilhaberin gegenüber der Gesellschaft.

Die Sacheinlage wird hiermit auf die Gesellschaft übertragen was, von der Gesellschaft angenommen wird und auf die Summe von einhundertfünfzigtausend Euro (150.000,- EUR) abgeschätzt wird.

Die Existenz der eingebrachten Verbindlichkeit wurde dem amtierenden Notar nachgewiesen.

Fünfter Beschluss

Die Versammlung beschliesst in folge der vorgehenden Beschlüsse Artikel 5 der Satzung folgenden Wortlaut zu erteilen:

" **Art. 5.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zweihundertfünfzigtausend Euro (250.000,- EUR) eingeteilt in zweitausend (2.000) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR)."

Kosten

Die Kosten und Gebühren welche der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden abgeschätzt auf 1.500,- EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparent, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben der Komparent mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. FENDER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2009. Relation: LAC/2009/10425. Reçu € 75,- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30. März 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009046110/206/59.

(090053358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Grotto Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 111.516.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf.

Le trente mars.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Mademoiselle Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société anonyme G.I.CO. S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B70027,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme GROTTO REAL ESTATE S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B111516, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 265 du 6 février 2005.

II.- Que le capital social de la société anonyme GROTTO REAL ESTATE S.A., prédésignée, s'élève actuellement à cinq cent mille euros (500.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme GROTTO REAL ESTATE S.A..

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme GROTTO REAL ESTATE S.A..

V.- Que sa mandante, en tant que liquidateur, déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il n'a jamais été procédé à la création matérielle des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à huit cents euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ERK; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 avril 2009. Relation GRE/2009/1318. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 6 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009046104/231/45.

(090053333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

ACL Property Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 109.106.

— DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the thirty-first of March.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The private limited liability company ACL Holdings S.à r.l., with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B109114,

being the holder of the 125 sharequotas of the company ACL Property Two S.à r.l.,

here represented by Mr Alain THILL, private employee, professionally residing at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its mandatory, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of ACL Property Two S.à r.l. with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B109106, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, dated July 1, 2005, published in the Mémorial C number 1248 of November 22, 2005, and whose articles of association have been modified by deed of the undersigned notary, on December 27, 2007, published in the Mémorial C number 586 of March 8, 2008;

- The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), represented by one hundred and twenty-five (125) sharequotas with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The appearing party resolves to dissolve the Company with immediate effect.

- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the appearing party is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as

yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

- The appearing party hereby grants full discharge to the managers for their mandate up to this date.
- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Upon these facts the notary stated that the company ACL Property Two S.à r.l. was dissolved.

Costs

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of this deed, is approximately valued at nine hundred and seventy-five euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente et un mars.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée ACL Holdings S.à r.l., ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B109114,

propriétaire des 125 parts sociales de la société ACL Property Two S.à r.l.,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeure annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de ACL Property Two S.à r.l., ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B109106, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 1^{er} juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1248 du 22 novembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 586 du 8 mars 2008;

- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle est en pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que la comparante est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- La comparante donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société ACL Property Two S.à r.l..

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève à environ neuf cent soixante-quinze euros.

41494

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 avril 2009. Relation GRE/2009/1349. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 7 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009046107/231/97.

(090053335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Fimaco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 41.011.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK, FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009045665/510/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01729. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

UN.BA.KA. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 43.039.

Le bilan au 31/12/2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK, FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009045666/510/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01733. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

W.S. Logistics Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange, 64, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 145.569.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le seize mars.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1.- Louis WAGNER, employé privé, né à Luxembourg le 3 avril 1962, époux de Karin FLAMMANG, demeurant à L-5332 Moutfort, 10, rue de la Source mariés sous le régime de la séparation des biens suivant contrat de mariage reçu le 1^{er} décembre 1998 par-devant Frank MOLITOR de Dudelange;

2.- Romain STÜMPER, employé privé, né à Ettelbruck, le 27 juin 1961, demeurant à L-5722 Aspelt, 38A, Krokelschaff.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de W.S. LOGISTICS SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Wormeldange-Haut.

Art. 3. La société a pour objet:

a) le commerce de ferraille;

b) le transport avec des véhicules de plus de six tonnes;

c) les travaux de terrassement;

d) les travaux forestiers et le commerce de bois, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Louis WAGNER, employé privé, né à Luxembourg le 3 avril 1962, demeurant à L-5332 Moutfort, 10, rue de la Source, cinquante et une parts	51
2.- Romain STÜMPER, employé privé, né à Ettelbruck, le 27 juin 1961, demeurant à L-5722 Aspelt, 38A, Krokelschaff, quarante-neuf parts	49
Total: Cent parts	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée générale extraordinaire.

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5485 Wormeldange-Haut, 64, rue Hiehl, Zone Artisanale.

- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Louis WAGNER, employé privé, né à Luxembourg le 3 avril 1962, demeurant à L-5332 Moutfort, 10, rue de la Source, gérant technique pour les branches transport, terrassement, travaux forestiers et commerce de bois;

2.- Romain STÜMPER, employé privé, né à Ettelbruck, le 27 juin 1961, demeurant à L-5722 Aspelt, 38A, Krokelschaff, gérant technique pour la branche commerce de ferraille.

La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants techniques.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Wagner, Stümper et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 19 mars 2009, Relation: EAC/2009/3130. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur ff. (signé): Boïça.

Pour EXPEDITON CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 24 mars 2009.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2009045345/223/71.

(090052124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

La Voile Blanche Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4994 Schouweiler, 104, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 145.570.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Christian EL KHAL, employé privé, né à Sousse (Tunisie) le 22 juin 1964, époux de Paola APOLLONI, demeurant à L-3924 Mondercange, 6, am Rousegaertchen mariés sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu le 23 septembre 1999 par-devant Frank MOLITOR de Dudelange,

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de LA VOILE BLANCHE SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Schouweiler.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une brasserie-club-discothèque avec petite restauration ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cinq cents (500) parts de vingt-cinq (25.-) euros chacune.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites par Christian EL KHAL, employé privé, né à Sousse (Tunisie) le 22 juin 1964, demeurant à L-3924 Mondercange, 6, am Rousegäertchen.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire.

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4994 Schouweiler, 104, route de Longwy.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Janique PHILBERT, employée privée, née à Longwy/Meurthe-et-Moselle (France), le 10 avril 1972, demeurant à F-54400 Cosnes, 9, rue de la Maurienne, gérante technique;

2.- Christian EL KHAL, employé privé, né à Sousse (Tunisie) le 22 juin 1964, demeurant à L-3924 Mondercange, 6, am Rousegärtchen, gérant administratif.

La société est engagée par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: El Khal et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 27 mars 2009, Relation: EAC/2009/3560. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Releveur ff. (signé): Boiça.

Pour EXPEDITON CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 03 avril 2009.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2009045350/223/62.

(090052142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Paribas Trust Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 29.445.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009045671/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08622. - Reçu 34,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090053033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Pamplona PE Subco 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.565.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Pamplona PE Holdco 8 S.A.", a joint stock company ("société anonyme") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

represented by Mr Raphaël PONCELET, chartered accountant, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as member of the board of directors of the company, with individual signing power.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is herewith established as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance as e.g. pledges, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; to borrow funds and issue bonds and other securities to a limited number of subscribers and, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Pamplona PE Subco 8 S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The subscribed capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) shares, having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Such principle is moreover applicable for any type of distribution, including annual dividend, as foreseen in article 18 of the Articles, interim dividend, as foreseen in article 19 of the Articles and liquidation proceeds, as foreseen in article 20 of the Articles.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders. If several managers have been appointed, each manager shall be assigned either an A or a B signatory power; they will constitute a board of managers.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signatures of one manager with an A signatory power and one manager with a B signatory power.

The board of managers can delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its managers in accordance with conditions to be set by the board of managers in the delegation of authority.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and allowing the identification. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a [majority] of votes of the managers present or represented at such meeting, of which at least one favourable vote shall be a vote from a manager with an A signatory power and one favourable vote from a manager with a B signatory power.

In case of urgency or where other exceptional circumstances so require, the board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected, as the case may be, by the sole shareholder or by the general shareholders' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the general shareholders' meeting, as the case may be.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company, as provided in the present Articles in general and under article 8 of the present Articles in particular, upon

the adoption of a resolution of the board of managers proposing the dividend distribution and upon the adoption of a shareholders' resolution deciding the dividend distribution.

Art. 19. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, under the following conditions:

The manager or in case of plurality of manager, the board of managers has to establish an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet be reviewed by an independent auditor at the Company's expenses.

The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sum to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Any interim dividend shall be distributed to the shareholder(s) in proportion of his/their shareholding(s) in the Company, as provided in the present Articles in general and under article 8 of the present Articles in particular.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measure

The first financial year begins at the date of the incorporation and shall finish at December 31, 2009.

Subscription and Payment

The Articles of Association having thus been established, "Pamplona PE Holdco 8 SA", prenamed, has subscribed for all the five hundred (500) shares.

All these shares have been 100% paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares having verified that the conditions set forth in Article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately upon incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital, considering itself as fully convened and assuming the powers conferred to the general shareholders' meeting, has adopted the following resolutions:

- 1.- The registered office of the Company is fixed at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2.- The following persons are appointed as managers of the Company with an A signatory power for an unlimited period of time:
 - a) Mr Pavel NAZARIAN, company executive, with professional address at 3, boulevard Prince Henri, L- 1724 Luxembourg;
 - b) Mr Vincent GOY, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- 3.- The following person is appointed as manager of the Company with a B signatory power for an unlimited period of time:
 - a) Mr Raphaël PONCELET, chartered accountant, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"Pamplona PE Holdco 8 S.A.", une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

représentée par Monsieur Raphaël PONCELET, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg agissant en sa qualité d'administrateur de la société avec pouvoir de signature individuelle.

La personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "Pamplona PE Subco 8 S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Un tel principe est applicable à n'importe quel type de distribution, y compris les dividendes annuels comme prévu dans l'article 18 des Statuts, les dividendes intérimaires, comme prévu dans l'article 19 des Statuts et les revenus de liquidation, comme prévu dans l'article 20 des Statuts.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Au cas où plusieurs gérants gèrent la Société, les gérants reçoivent des pouvoirs de signature A ou B et ils constituent un conseil de gérance

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'un gérant disposant de la signature A et d'un gérant disposant de la signature B.

Le conseil de gérance peut désigner parmi les gérants un ou plusieurs gérants en charge de la gestion journalière de la Société selon des conditions à déterminer par le conseil de gérance.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres permettant leur identification. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion étant entendu que par ailleurs au moins un gérant disposant de la signature A et au moins un gérant disposant de la signature B doivent voter en faveur des décisions prises.

En cas d'urgence ou lorsque d'autres circonstances exceptionnelles l'exigent, le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 17. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, sera (seront) nommé(s), selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur(s) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société tel que cela est énoncé dans les Statuts et plus particulièrement sous l'article 8 des Statuts et cela dès l'adoption par le conseil de gérance d'une résolution proposant le versement de dividendes et l'adoption d'une résolution des associés décidant le versement de dividendes.

Art. 19. Le gérant, ou lorsqu'il y a plusieurs gérants le conseil de gérance, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement de dividendes intérimaires, y compris au cours du premier exercice social, sous les conditions suivantes:

Le gérant ou le conseil de gérance doit établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprise aux frais de la Société.

Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les dividendes intérimaires seront versés en proportion des parts sociales détenues dans la Société, tel que cela est énoncé dans les Statuts en général et plus particulièrement sous l'article 8 des Statuts.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, "Pamplona PE Holdco 8 S.A.", prénommée, a souscrit à la totalité des cinq cents (500) parts sociales.

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Attestation

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la Loi sont remplies et le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents euros.

Résolutions adoptées par l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie prénommée, représentant la totalité du capital social, se considérant dûment convoquée et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, a adopté les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) Sont nommés gérants disposant de la signature A pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Pavel NAZARIAN, dirigeant de sociétés, avec adresse professionnelle au 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
 - b) Monsieur Vincent GOY, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 3) Est nommé gérant disposant de la signature B pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Raphaël PONCELET, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. PONCELET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 mars 2009. Relation: EAC/ 2009/3443. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 avril 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009045389/239/355.

(090052056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

European Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 10.903.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009046298/1629/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00481. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

ACL Property One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 109.105.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the thirty-first of March.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The private limited liability company ACL Holdings S.à r.l., with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B109114,

being the holder of the 125 sharequotas of the company ACL Property One S.à r.l.,

here represented by Mr Alain THILL, private employee, professionally residing at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its mandatory, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of ACL Property One S.à r.l., with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B109105, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, dated July 1, 2005, published in the Mémorial C number 1277 of November 26, 2005, and whose articles of association have been modified by deed of the undersigned notary, on December 27, 2007, published in the Mémorial C number 590 of March 8, 2008;

- The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), represented by one hundred and twenty-five (125) sharequotas with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The appearing party resolves to dissolve the Company with immediate effect.

- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the appearing party is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

- The appearing party hereby grants full discharge to the managers for their mandate up to this date.

- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Upon these facts the notary stated that the company ACL Property One S.à r.l. was dissolved.

Costs

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of this deed, is approximately valued at nine hundred and seventy-five euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente et un mars.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée ACL Holdings S.à r.l., ayant son siège social au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B109114,

propriétaire des 125 parts sociales de la société ACL Property One S.à r.l.,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeure annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de ACL Property One S.à r.l., ayant son siège social au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B109105, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 1^{er} juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1277 du 26 novembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 590 du 8 mars 2008;

- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle est en pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que la comparante est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- La comparante donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société ACL Property One S.à r.l..

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève à environ neuf cent soixante-quinze euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 avril 2009. Relation GRE/2009/1348. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 7 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009046108/231/97.

(090053337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Malinois Club Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1354 Luxembourg, 17, allée du Carmel.

R.C.S. Luxembourg F 93.

NEUGESTALTUNG DER STATUTEN

Kapitel 1: Name, Sitz, Dauer und Zweck.

Art. 1. Gemäß den Bestimmungen des Gesetzes vom 21. April 1928 wird eine Vereinigung Der Züchter, Besitzer und Liebhaber der belgischen Schäferhund-Rasse unter dem Namen «Malinois Club Luxembourg» (MCL) gegründet.

Art. 2. Der Sitz des Vereins ist in Luxembourg, 17, allée Du Carmel L-1354 Luxembourg

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Die Vereinigung, welche ihre Tätigkeit in der Eigenschaft als Mitglied der «Centrale Luxembourgeoise du sport pour chiens d'utilité» ausübt, deren Statuten und Reglemente anerkennt, und somit «Fédération Cynologique Luxembourgeoise asbl (FCL)» angegliedert ist, in seiner inneren Organisation Jedoch unabhängig und autonom bleibt, bezweckt die Erfassung sowie den Zusammenschluss aller Züchter, Besitzern Hundeliebhaber der belgischen Schäferhund- Rasse, um gemeinschaftlich gemäß den Satzungen der FCI und der FCL, die Zucht, Haltung und Pflege zu fordern.

Kapitel 2: Mitglieder, Beitrag, Geschäftsjahr, Ausschluss.

Art. 5. Der Verein besteht aus aktiven Mitgliedern und aus Ehrenmitgliedern. Die Zahl Der Mitglieder ist unbegrenzt, beträgt jedoch mindestens drei.

Art. 6. Aktive Mitglieder des Vereins müssen im Besitz einer CLSCU ausgestellten Lizenz sein sowie einer vom Verein ausgestellten Mitgliedskart mit dem Vermerk Aktiv. Nur diese Mitglieder sind bei gewöhnlichen und Außergewöhnlichen Generalversammlungen stimmberechtigt.

Art. 7. Der Jahresbetrag beträgt min. 10.00 Euro.

Der Jahresbetrag muss von der Generalversammlung festgelegt werden und ist zahlbar in der ersten Jahreshälfte.

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Dezember und endet am 30 November.

Art. 9. Die Mitgliedschaft erlischt durch den Tod, Austritt, Streichung oder Ausschluss. Mitglieder, die ihrer Zahlungsverpflichtung nicht nachkommen, werden von der Mitgliedschaft gestrichen und werden darüber informiert. Verwarnt, ausgeschlossen Auf Zeit oder dauernd können Mitglieder werden, die ein schädigendes Verhalten Gegenüber dem Hundewesen offenbaren. Der Vorstand kann den Ausschluss Einen Mitgliedes beschliessen bei Verstößen gegen die Statuten oder gegen die im Rahmen dieser Statuten gefassten Beschlüsse, bei Verstößen gegen die Zuchtbestimmungen, gegen Artikel 14 des règlement grand-ducal vom März 2000.

Kapitel 3: Verwaltung, Generalversammlung.

Art. 10. Der Verein wird verwaltet durch einen Vorstand von mindestens drei und maximal Sieben Mitgliedern. Er umfasst Präsident, Vizepräsident, Sekretär, Kassierer und Besitzer. Der Vorstand wird in der gewöhnlichen Generalversammlung in Geheimer Wahl mit einfacher Stimmenmehrheit der anwesenden Mitglieder für die Dauer von vier Jahren gewählt, er kann jedoch jedes Jahr teilweise erneuert werden. Wählbar ist jedes aktive Mitglied, welches eine Kandidatur per Einschreibebrief bis spätestens 7 Tage vor Beginn der Generalversammlung an den Präsidenten gestellt hat. Der Vorstand bestimmt unter sich die Zuteilung der Posten.

Art. 11. Der Präsident leitet die Generalversammlung und die Vorstandssitzungen. Er vertritt öffentlich den Verein und ist verantwortlich für die gute Funktion aller Organe. Der Kassierer befasst sich mit den Beitragsverpflichtungen der Mitglieder, verwaltet den Kassenbestand und die Mitgliederlisten, er haftet für die gerechte Verwaltung des Vermögens. Dem Sekretär obliegt der gesamte Schriftwechsel, Berichterstattung der Sitzungen und der Generalversammlungen. Er verwaltet die Archive des Vereins, er sorgt für die Korrekte Einhaltung der internen Bestimmungen.

Art. 12. Die ordentliche Generalversammlung findet im ersten Quartal des Geschäftsjahres statt. Sie entscheidet gemäss Art. 4 und Art. 12 des Gesetzes über Statutenänderungen, die Vereinsleitung, Aufstellung und Abnahme des Budgets, Auflösung des Vereins. Sie bestimmt jährlich zwei Kassenrevisoren zur Prüfung des Kassenberichtes um Ende des Geschäftsjahres. Ausserordentliche Generalversammlungen können vom Vorstand einberufen werden, sooft dies im Interesse des Vereins erforderlich scheint. Eine solche muss jedoch innerhalb eines Monats einberufen werden, wenn gemäss Art. 5 des Gesetzes, 2/3 der Mitglieder dies schriftlich verlangen.

Art. 13. Statutenänderungen können gemäss Art. VIII des Gesetzes vom 21.04.1928 erfolgen.

Art. 14. Bei Auflösung verfällt das Restvermögen an die CLSCU.

Art. 15. Für alle in diesen Statuten nicht vorgesehenen oder anders geregelten Fällen, gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom 21.4.1928 sowie die Änderungen vom 22.2.1984 und vom 04.03.1994.

Référence de publication: 2009044905/2095/57.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00465. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Intaj Step S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 116.847,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 139.989.

In the year two thousand and nine, on the first of April.

Before Us, Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Intaj Capital Ltd, a limited company incorporated in the Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under number 159925,

Here represented by Mrs Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy established on February 27, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Intaj Step S.à r.l.", having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 139.989 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary public residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on July 8th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1872, on July 30th, 2008. The articles of association of the Company were amended for the last time by a deed of Maître Henri Beck, prenamed, on December 31st, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 291, on February 10th, 2009.

II. The Company's share capital is set at sixty-eight thousand, two hundred and fifty-four Euro (EUR 68,254.-) represented by five hundred (500) shares without nominal value, all of which are fully paid up.

III. The appearing entity, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by forty-eight thousand, five hundred and ninety-three Euro (EUR 48,593.-), in order to raise it from its present amount of sixty-eight thousand, two hundred and fifty-four Euro (EUR 68,254.-) to one hundred and sixteen thousand, eight hundred and forty-seven Euro (EUR 116,847.-) without issuance of any new shares.

Subscription - Payment

Thereupon, Intaj Capital Ltd, prenamed, through its proxy holder, declared to subscribe to the entire share capital increase in the amount of forty-eight thousand, five hundred and ninety-three Euro (EUR 48,593.-) and have it fully paid up in the amount of forty-eight thousand, five hundred and ninety-three Euro (EUR 48,593.-) by a payment in cash so that as from now on, the Company has at its free and entire disposal this amount, as was certified to the undersigned notary public.

Second resolution

Pursuant to the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

" **Art. 6.** the share capital is set at one hundred and sixteen thousand, eight hundred and forty-seven Euro (EUR 116,847.-) represented by five hundred (500) shares without nominal value, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille neuf, le premier avril.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Intaj Capital Ltd, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au P.O. Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, enregistrée sous le numéro 159925,

ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration donnée le 27 février 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Intaj Step S.à r.l.», ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 139.989 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 8 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1872, le 30 juillet 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Beck, prénommé, en date du 31 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 291, le 10 février 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à soixante-huit mille deux cent cinquante-quatre Euros (EUR 68.254.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans valeur nominale.

III. L'associée unique, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de quarante-huit mille cinq cent quatre-vingt-treize Euros (EUR 48.593,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-huit mille deux cent cinquante-quatre Euros (EUR 68.254,-) à cent seize mille huit cent quarante-sept Euros (EUR 116.847,-), sans émission de nouvelles parts sociales.

Souscription - Libération

Sur ce, Intaj Capital Ltd, prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire à l'entière de l'augmentation de capital et la libérer intégralement par un apport en numéraire de quarante-huit mille cinq cent quatre-vingt-treize Euros (EUR 48.593,-), de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions susmentionnées, l'associée unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cent seize mille huit cent quarante-sept Euros (EUR 116.847,-) représenté par cinq cents parts sociales (500) sans valeur nominale, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de son pair comptable seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la société comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de cette même société et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 1^{er} avril 2009. Relation: ECH/2009/402. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 03 avril 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009044634/201/112.

(090051396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Predicare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 119.500.100,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.926.

In the year two thousand and nine, on the thirty-first of March.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

1) Crédit Agricole Asset Management Alternative Investments, Ltd. & Co SCS, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, here represented by Mr. Arnaud MONNIER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Chicago, Illinois, USA on March 24th, 2009;

2) PREDICA S.A., with registered office at 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris, here represented by Mr. Michel BULACH, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris, France on March 24th, 2009, (the Shareholders).

Which proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of PREDICARE S. à r.l., a private limited liability company having its registered office at 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B

118.926, incorporated by a deed received by Maître Léon Thomas known as Tom METZLER, notary, residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, on August 9th, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1890 dated October 9th, 2006, whose articles have been amended by a deed of the undersigned notary dated March 31st, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1333 dated May 30th, 2008, a deed of the same notary dated August 29th, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2376 dated September 29th, 2008, and by a deed of the same notary dated February 6th, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 535 dated March 12th, 2009 (hereinafter referred to as the "Company").

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company so as to bring it from its present amount of one hundred seven million five hundred thousand one hundred euro (EUR 107,500,100.-) represented by one million seventy-five thousand (1,075,000) class A corporate units (the "Class A Units") and one (1) class B corporate unit (the "Class B Unit" and, together with the Class A Units, the "Units"), with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to the amount of one hundred nineteen million five hundred thousand one hundred euro (EUR 119,500,100.-) represented by one million one hundred ninety-five thousand (1,195,000) Class A Units and one (1) Class B Unit, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each;

2. Issuance to, subscription and payment of one hundred twenty thousand (120,000) additional Class A Units of the Company by, PREDICA S.A., a company incorporated as a société anonyme under the laws of France, with its registered office at 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris (France), registered with the Register of Companies of Paris (France) under number 334.028.123, by a contribution in kind consisting in the conversion of part of a receivable held by PREDICA S.A. towards the Company in an amount of twelve million euro (EUR 12,000,000.-);

3. Amendment of Article 5, paragraph 1 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the planned increase of share capital;

4. Granting of authorisation to (i) any manager of the Company or (ii) to any lawyer of the law firm WILDGEN to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present agenda;

5. Any other business

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The members resolve to increase the share capital of the Company so as to bring it from its present amount of one hundred seven million five hundred thousand one hundred euro (EUR 107,500,100.-) represented by one million seventy-five thousand (1,075,000) class A Units and one (1) Class B Unit, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to the amount of one hundred nineteen million five hundred thousand one hundred euro (EUR 119,500,100.-) represented by one million one hundred ninety-five thousand (1,195,000) Class A Units and one (1) Class B Unit, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Second resolution

The members resolve to issue one hundred twenty thousand (120,000) Class A Units with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Subscription and Payment

There now appears Mr. Michel BULACH, prenamed, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of the company PREDICA S.A., prenamed, by virtue of a power of attorney given in Paris, France on March 24th, 2009.

A copy of the proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder representing the appearing person, by the members of the board of the meeting and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of the prenamed company PREDICA S.A. for one hundred twenty thousand (120,000) newly Class A Units of the Company with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, and to make payment in full for such new Class A Units by a contribution in kind, consisting in the conversion of part of a receivable held by PREDICA S.A. towards the Company in an amount of twelve million euro (EUR 12,000,000.-).

Evidence of the existence and value of such contribution in kind has been given to the notary in the form of a valuation letter issued by Credit Agricole Asset Management Alternative Investments Services, Inc., an indirect service provider to the Company, on March 24th, 2009, wherein the receivable has been described and valued.

The person appearing produces that valuation letter, the conclusion of which is as follows:

"Based on the verification procedures applied as described above:

- the value of the Receivable is at least equal to the number and value of the one hundred twenty thousand (120,000) Class A Units with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each;
- we have no further comments to make on the value of the Receivable."

A copy of the valuation letter, after having been signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon, the said subscription and payment in kind is accepted and one hundred twenty thousand (120,000) new fully paid-up Class A Units of the Company are issued and allotted to PREDICA S.A.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the members resolve to amend the paragraph 1 of Article 5 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the above mentioned capital increase which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 5. Paragraph 1st**. The subscribed corporate capital is set at one hundred nineteen million five hundred thousand one hundred euro (EUR 119,500,100.-) represented by one million one hundred ninety-five thousand (1,195,000) Class A corporate units with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each and of one (1) class B corporate unit with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-)".

All other paragraphs of Article 5 remain unchanged and are hereby reiterated as far as necessary.

Fourth resolution

The members resolve to grant authorisation to (i) any manager of the Company or (ii) to any lawyer of the Law Firm WILDGEN to take all the necessary actions in relation to the present resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately four thousand eight hundred euro (EUR 4,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le trente et un mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Crédit Agricole Asset Management Alternative Investments, Ltd. & Co SCS, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Arnaud MONNIER, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivré à Chicago, Illinois, USA le 24 mars 2009;

2) PREDICA S.A., ayant son siège social au 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris, ici représentée par Monsieur Michel BULACH, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivré à Paris, France le 24 mars 2009,

(les Associés).

Lesdites procurations, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée PREDICARE S. à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.926, constituée par un acte notarié de Maître Léon Thomas, dit Tom METZLER, notaire, résidant à Luxembourg-Bonnevoie, daté du 9 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1890 du 9 octobre 2006, dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentaire daté du 31 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1333 du 30 mai 2008, par acte du même notaire du 29 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2376 du 29 septembre 2008, et par acte notarié du même notaire du 6 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 535 du 12 mars 2009 (ci-après dénommée la "Société").

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société pour le porter de son montant actuel de cent sept millions cinq cent mille cent euros (EUR 107.500.100.-) représenté par un million soixante-quinze mille (1.075.000) parts sociales de type A (les "Parts Sociales A"), et une (1) part sociale de type B (les "Parts Sociales B" et, ensemble avec les Parts Sociales A, les "Parts Sociales"), avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, au montant de cent dix-neuf millions cinq cent mille cent euros (EUR 119.500.100.-) représenté par un million cent quatre-vingt-quinze mille (1.195.000) Parts Sociales A et une (1) Part Sociale B, avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune;

2. Émission à, souscription et paiement de cent vingt mille (120.000) Parts Sociales A de la Société par, PREDICA S.A., une société anonyme, enregistrée au registre du commerce de Paris sous le numéro 334.028.123, avec siège social à 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris (France), par un apport en nature résultant d'une créance détenue par PREDICA S.A. envers la Société d'un montant de douze millions d'euros (EUR 12.000.000.-).

3. Modification du paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital susmentionnée;

4. Autorisation donnée à (i) tout gérant de la Société ou à (ii) tout avocat de l'étude WILDGEN d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les résolutions prises sur base du présent agenda;

5. Divers.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital de la Société pour le porter de son montant actuel de cent sept millions cinq cent mille cent euros (EUR 107.500.100.-) représenté par un million soixante-quinze mille (1.075.000) parts sociales de type A (les "Parts Sociales A"), et une (1) part sociale de type B (les "Parts Sociales B" et, ensemble avec les Parts Sociales A, les "Parts Sociales"), avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, au montant de cent dix-neuf millions cinq cent mille cent euros (EUR 119.500.100.-) représenté par un million cent quatre-vingt-quinze mille (1.195.000) Parts Sociales A et une (1) Part Sociale B, avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Seconde résolution

Les associés décident d'émettre cent vingt mille (120.000) nouvelles Parts Sociales A avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Souscription et Paiement

Comparaît alors M. Michel BULACH prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société PREDICA S.A., prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Paris, France en date du 24 mars 2009.

Une copie de la procuration signée "ne varietur" par le mandataire, par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La personne comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée société PREDICA S.A., cent vingt mille (120.000) Parts Sociales A de la Société nouvellement émises avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, et réaliser la libération intégrale de ces nouvelles Parts Sociales A par un apport en nature résultant d'une créance détenue par PREDICA S.A. envers la Société d'un montant de douze millions d'euros (EUR 12.000.000.-).

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire sous la forme d'une lettre d'évaluation émise par Credit Agricole Asset Management Alternative Investments Services, Inc., un fournisseur indirect de services de la Société, le 24 mars 2009, dans laquelle la créance a été décrite et évaluée.

La personne comparante produit cette lettre d'évaluation, dont la conclusion est la suivante:

"En application des procédures de vérification appliquées telles que décrites ci-dessus:

- La valeur de la créance est au moins égale au nombre et à la valeur des cent vingt mille (120.000) parts sociales de type A avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune".
- Nous n'avons pas d'autre commentaire à faire sur la valeur de la créance."

Une copie de la lettre d'évaluation, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Sur quoi, lesdites souscriptions et paiement en nature sont acceptés et cent vingt mille (120.000) nouvelles Parts Sociales A de la Société entièrement libérées sont émises et allouées à PREDICA S.A.

Troisième résolution

En conséquence, les associés décident de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital susmentionnée, qui devra désormais être lu comme suit:

" **Art. 5. Paragraphe 1^{er}** . Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent dix neuf millions cinq cent mille cent euros (EUR 119.500.100.-) représenté par un million cent quatre-vingt-quinze mille (1.195.000) parts sociales de type A

d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune et une (1) part sociale de type B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-)".

Les autres paragraphes de l'article 5 demeurent inchangés et sont réitérés par la présente pour autant que de besoin.

Quatrième résolution

Les associés décident d'autoriser (i) tout gérant de la Société ou à (ii) tout avocat de l'étude WILDGEN d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les résolutions prises sur base du présent agenda;

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à quatre mille huit cents euros (EUR 4.800.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Monnier, M. Bulach et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 avril 2009. LAC/2009/13181. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009046796/5770/204.

(090053924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

SKMCom Three S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 105.600.

Acte Constitutif publié à la page 21013 du Mémorial C n° 438 du 11 mai 2005, modifié à la page 85822 du Mémorial C n° 1788 du 21 juillet 2008.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/04/09.

Signature.

Référence de publication: 2009046661/1459/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02578. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

2C Investments GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 144.372.

Im Jahre zweitausendneun, den zwölften März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxemburg

Ist erschienen:

Quantum Capital Management Limited, mit Amtssitz zu Suite 404, 324-326 Regent Street, London, WB1 3HH, (Vereinigtes Königreich von England), eingetragen im Companies House of England and Wales unter der Nummer 06741412 hier vertreten durch Me Nadia Adjeroun, Rechtsanwältin in Luxembourg, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt in London am 11. März 2009.

Die oben aufgeführte Vollmacht wird, nachdem sie durch die Vollmachtnehmerin und den amtierenden Notar "ne varietur" gegengezeichnet wurde, zusammen mit den Gesellschaftssatzungen zur Einregistrierung beigegeben.

Die Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Anteilhaberin, welche das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "2C Investments GmbH" mit Sitz in L-1123 Luxembourg, 9B Plateau Altmünster, vertritt,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 12. Januar 2009, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 373 vom 19. Februar 2009,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg Sektion B unter Nummer B 144.372,

Die alleinige Anteilhaberin, vertreten wie eingangs erwähnt, ersucht den amtierenden Notar die nachfolgende Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Die Anteilhaberin stockt das Gesellschaftskapital durch eine Geldeinbringung von 100.000,- EUR (einhundert tausend Euro) auf, um das Kapital von ihrem aktuellen Betrag von 100.000,- EUR (einhundert tausend Euro) auf 200.000,- EUR (zweihundert tausend Euro) durch Schaffung und Ausgabe von 1000 (eintausend) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je 100,- EUR (einhundert Euro) welche alle der alleinigen Anteilhaberin zugeteilt werden.

Die Summe von 100.000,- EUR (einhundert tausend Euro) steht der Gesellschaft zur freien Verfügung wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dieses bestätigt.

Zweiter Beschluss

In Folge der vorgehenden Beschlüsse wird Artikel 5 der Satzung abgeändert wie folgt:

"Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt 200.000,- EUR (zweihundert tausend Euro) eingeteilt in 2.000 (zweitausend) Anteile zu je EUR 100,- (ein hundert Euro)."

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: N.ADJEROUN, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2009. Relation: LAC/2009/10422. Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009044630/206/45.

(090051856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

C.B. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 145.583.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le trente mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Benoît Dabertrand, gérant de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 16 mai 1970, demeurant à B-1380 Lasnes, chemin des prés d'Hellembroux 3 (Belgique);

2.- Monsieur Cédric Michel Sixte de Caritat de Peruzzis, gérant de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 5 juin 1979, demeurant à B-1640 Rhode-Saint-Genèse, 4/2 rue de la Fauvette (Belgique).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de C.B. LUX S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La Société a pour objet les prestations de services, l'assistance administrative, le management de sociétés, l'assistance administrative, le management de sociétés et la mise en relation de clientèle.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant les biens immobiliers et mobiliers.

La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays.

La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté trois mille cent (3.100) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Une résolution du Conseil d'administration peut être prise par écrit. Une telle résolution consistera en un ou plusieurs documents, contenant les résolutions, et elles seront signées, manuellement ou électroniquement par voie de signature électronique valable en droit luxembourgeois, par chaque administrateur (résolution circulaire). La date de ladite résolution est celle de la dernière signature.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin à 11.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription

Les statuts étant ainsi rédigés, les comparants déclarent que les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Benoît Dabertrand, préqualifié, mille cinq cent cinquante actions,	1.550
2.- Monsieur Cédric Michel Sixte de Caritat de Peruzzis, préqualifié, mille cinq cent cinquante actions,	1.550
Total: trois mille cent actions,	3.100

Les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Benoît Dabertrand, gérant de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 16 mai 1970, demeurant à B-1380 Lasnes, chemin des prés d'Hellembroux 3 (Belgique);
 - Monsieur Cédric Michel Sixte de Caritat de Peruzzis, gérant de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 5 juin 1979, demeurant à B-1640 Rhode-Saint-Genèse, 4/2 rue de la Fauvette (Belgique).
 - Madame Axelle Moreaux, employée, née à Charleroi (Belgique), le 16 août 1966, demeurant à B-1380 Lasnes, chemin des prés d'Hellembroux 3 (Belgique).
- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg numéro B86.995.
- 4.- Le siège de la société est établi à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire est fixée à six ans.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DABERTRAND; de CARITAT de PERUZZIS; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 2 avril 2009. Relation GRE/2009/1315. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 7 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009045343/231/137.

(090052302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

China Solar Photovoltaic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 139.925.

Extract of the sole resolution taken during the meeting of the board of directors held at the registered office on march 30th, 2009

On basis of the article 51 of Amended Luxembourg Law of 10 August 1915 concerning commercial companies and the article 10 of the incorporation's deed of the Company, the Board of Directors decides to appoint Mr Wang ANQUAN (Chairman of Dongying Photovoltaic Power Company Limited, residing at N°192, Wen Hui Street Committee, Dongying District, Dongying, Shandong, China, born on March 27th, 1963 in Dongying) Director of the Company following the resignation of Mr Yansenjiang WUSIMAN, as Director of the Company with immediate effect. This mandate begins with immediate effect and will be in force until the Annual General Shareholder's Meeting to be held on year 2014.

The shareholders of the Company shall ratify this decision on the next general meeting which decides on the discharge granted to the Director for the execution of his mandate.

Traduction en français:

Extraits de la résolution unique prise à l'issue du Conseil d'Administration tenu au siège social le 30 mars 2009

Conformément à l'article 51 de la loi modifiée du Luxembourg du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et conformément à l'article 10 des statuts de la société, le Conseil d'Administration décide de coopter Monsieur Wang ANQUAN (Président de Dongying Photovoltaic Power Company Limited, demeurant au N°192, Wen Hui Street Committee, Dongying District, Dongying, Shandong, China, né le 27 mars 1963 à Dongying), nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Yansenjiang WUSIMAN, Administrateur démissionnaire avec effet immédiat.

Le mandat du nouvel Administrateur est coopté avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2014.

Cette cooptation sera soumise à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires pour ratification.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHINA SOLAR PHOTOVOLTAÏC S.A.

FIDALUX S.A.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009045203/565/33.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01977. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Praslin S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 145.581.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le trente mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme INDUSTRIE MAURIZIO PERUZZO - IMP S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg numéro B71.013,

ici représentée par Mademoiselle Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société de participations financières sous forme de société anonyme et sous la dénomination de PRASLIN S.A.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les trois cent dix (310) actions de la nouvelle société ont été souscrites par la société anonyme INDUSTRIE MAURIZIO PERUZZO - IMP S.A., préqualifiée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Jacopo ROSSI, employé privé, né à San Dona' di Piave (Italie), le 20 avril 1972, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Georges DIEDERICH, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette, le 19 mars 1936, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Lorenzo GIANELLO, juriste, né à Rome (Italie), le 25 décembre 1976, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, né à Metz (France), le 15 novembre 1966, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2012.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ERK; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 2 avril 2009, Relation GRE/2009/1317. Reçu soixante-quinze euros 75 €

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 6 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009045339/231/131.

(090052253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Ocean Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.962.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration du 2 février 2009:

1. Démission de Monsieur Alex BUFFET en tant qu'administrateur

Le conseil d'administration prend note de la démission de Monsieur Alex BUFFET, résidant professionnellement au 170, place Henri Regnault, F-92043 - Paris La Défense Cedex, France, de ses fonctions d'administrateur avec effet au 2 février 2009.

2. Cooptation de Monsieur Tristan PERRIER en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Alex BUFFET

Les administrateurs restants décident de coopter Monsieur Tristan PERRIER, résidant professionnellement au 170, place Henri Regnault, F-92043 - Paris La Défense Cedex, France, en remplacement de Monsieur Alex BUFFET, en qualité d'administrateur avec effet au 2 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009045258/3451/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01186. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090052298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Suria Holdings, Société à responsabilité limitée holding.

Capital social: EUR 24.838,93.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 62.975.

—
Suite aux donations du 18 juillet 2008 de la nue-propiété des 501 parts sociales de Monsieur le Comte Josse Ghislain Emmanuel Jacques DE LALAING, les parts sociales sont dorénavant réparties comme suit:

- 501 parts sociales détenues en usufruit par Monsieur le Comte Josse Ghislain Emmanuel Jacques DE LALAING demeurant au Château de Zandbergen, B-9506 Belgique;

- 50 parts sociales détenues en nue-propiété par Madame la Comtesse Stéphanie Godelieve Marie Christine Malla Roxane DE LALAING, domiciliée au 4, avenue Ingres, F-75016 Paris, France;

- 300 parts sociales détenues en nue-propiété par Monsieur le Comte Jacques Maximilien Gustaf Emmanuel DE LALAING, domicilié au Château de Zandbergen, B-9506 Belgique;

- 151 parts sociales détenues en nue-propiété par Monsieur le Comte Alexandre Louis Gudmund Josse DE LALAING, domicilié au Château de Zandbergen, B-9506 Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009045237/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00297. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090052196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.